

## Le chantier des logiques différentes !



*Ce jeudi 15 novembre, le « Quai de l'Entrepôt » de la « Cité des Géants » accueillait les présidents de sociétés des régions d'Ath et de Mons optant pour la ligne du centre. Leur invitation reprenait l'expression « réunion préparatoire » et non « assemblée préliminaire » comme par le passé, un changement de libellé induisant une nuance importante. Explications !*

La salle imposante où les colombophiles athois engageaient auparavant leurs protégés en saison, un lieu dont l'acoustique ne facilitait pas la compréhension des échanges, suppléait l'antre plus « confidentiel » de Thumaide, habitué, ces dernières années, à accueillir le colloque des présidents de la ligne du centre planchant sur le devenir de la campagne suivante. La présence de « Coulon Futé » dans ce nouveau « sobre » décor (aucun débit de boisson à l'intérieur), était justifiée par la réception d'une accréditation qui lui fut l'an dernier, pour rappel, refusée (Ndlr : *des participants le lui signalèrent en voix off*) suite à l'interdiction décrétée à l'époque par deux mandataires non réélus.



### **Savoir... se rappeler !**

Après l'instauration de la section hennuyère datant de l'hiver 93-94 et les expériences malencontreuses rencontrées lors de ses premières assemblées générales (AG) statutaires, le comité provincial décida d'initier des assemblées préliminaires (AP), une par ancien sous-comité, pour débattre en interne, avec pouvoir de décision à la clé, des problèmes spécifiques inhérents à la région incriminée. En procédant de la sorte, l'AG se réduisait à une simple formalité administrative entérinant statutairement des décisions prises en amont tout en évitant à ses participants de rencontrer des temps morts pour cause de non-intérêt, des sources de dissipation en l'occurrence comme ce fut le cas.

Toutefois, bien avant l'intronisation de la présente législature, les mandataires provinciaux ont « décidé » de retirer à l'AP son côté obligatoire à des fins, comme le stipule l'article 19 du



Règlement d'Ordre Intérieur provincial, de réserver au comité provincial le pouvoir de décision. Ce jeudi, le secrétaire **Patrick Marsille**, confronté à la tournure des débats, fut contraint de rappeler dans un premier temps ce contexte réglementaire aux participants de la réunion préparatoire. Mais aussi dans un second que ces derniers devaient envisager la situation de leur région sans pour autant extrapoler, que les dirigeants présents étaient à l'écoute pour relayer les avis entendus lors de l'AG de l'EPR du 7 décembre, que ces mandataires n'avaient aucun pouvoir de décision lors de la réunion tenue ce jour et qu'en cas de non-agréation de propositions émises, il restait la possibilité de proposer, dans le respect intégral de la procédure réglementaire existante, un amendement à soumettre à l'AG de l'EPR.

### Redondances au cœur d'un calme relatif !



Une ambiance feutrée attendait patiemment, de manière disciplinée et paisible, en vain cependant, la venue présidentielle. Ce qui obligea les mandataires présents, en l'occurrence **Christian Goulem** et **Jacques Mayeur**, et le secrétaire **Patrick Marsille** d'arrêter dans l'urgence la procédure pour suivre le « *fil rouge* » conducteur de la soirée connu de chaque président par l'intermédiaire de la convocation reçue. Ainsi, cette dernière reprenait :

- *Sur base des PV reçus, le comité propose un lâcher unique des ententes athoise tant en vitesse qu'en demi-fond.*
- *« Le Renouveau » (+ Saintes, Bierghes) conserve un lâcher séparé en vitesse.*
- *« L'Avenir » dispose d'un lâcher séparé en demi-fond tant que ses contingents sont supérieurs à 25 paniers. A défaut, il rejoint la lâcher unique athois.*
- *La société de Petit-Enghien n'est plus autorisée à organiser des concours sur la ligne de l'est. Les étapes de Maissemy ou de Péronne (étapes de petite vitesse pour la ligne du centre) peuvent être organisées. La société rejoindra, pour ces étapes, un lâcher athois.*

C'est finalement **Jacques Mayeur** qui se résigna à accueillir, à 19h20, l'assemblée, s'empressa de demander à chaque participant de se présenter en stipulant le libellé de la société et de l'entente représentées, et ce pour lui permettre de faire officiellement



connaissance suite à sa récente entrée en fonction. Cette manière originale de procéder à l'appel (24 sociétés présentes, 2 absentes) permit entre autres de constater que certains cercles étaient représentés par plus d'un membre.

**Jacques Mayeur** lança sans tarder le point primordial de la réunion à savoir le mode de lâcher préconisé pour 2019. Il aborda en premier le volet petit demi-fond (Ndlr : la démarche à ce niveau paraissait-elle plus facile ?) ce qui surprit un ancien mandataire. Ce dernier, habitué au traitement de la vitesse en premier lieu, réitéra son étonnement à plusieurs reprises. Le dirigeant de Cuesmes, sur un ton posé, dévoilait que les statistiques établies à partir des procès-verbaux des sociétés présentes optaient pour le lâcher unique. D'entrée de jeu, l'assemblée, dans une très grande majorité, se montrait en réalité partie prenante pour un lâcher provincial qui réunit le Hainaut et le Brabant wallon, ce qui, par corollaire, impose la confection d'un itinéraire unique au sein de l'EPR.

### Un parfum de zénitude !

Moult interventions, tournant bien souvent autour des mêmes propos, constituèrent les débats, relevèrent parfois de logiques contraires à la réglementation ou s'avèrent des extrapolations ce qui obligea **Patrick Marsille** (voir supra), soucieux de recentrer la discussion, de le faire remarquer. L'assemblée s'était entre autres renseignée au sujet de la reconduction (déjà actée



des accords avec la Flandre orientale (autorisation de prendre deux communes) et le Brabant flamand (autorisation pour une seule), un élément important intervenant dans la rédaction des zones de participation de certaines ententes. Des présidents argumentaient en présentant les nationaux comme des objectifs prioritaires. Les deux anciens mandataires intervenaient à maintes reprises en se référant bien souvent au passé.

Parfois, des propos firent réagir les deux dirigeants présents, Notamment suite à une intervention du président lessinois reprochant au Tournaisis sa position 2018 pour le lâcher, **Christian Goulem** fit remarquer qu'il avait rapporté les propositions formulées à Thumaide, mais que, dans sa région, les présidents de sociétés décident ensemble par souci de démocratie. Il s'insurgea encore par la suite, au nom du respect cette fois, face à la prise de parole d'un ancien mandataire ne considérant pas les présidents de sociétés comme représentatifs. De son côté, **Jacques Mayeur** reprocha les considérations émises un jour à son sujet par un ancien mandataire



également, ce qui constitua le seul réel « *moment de nervosité* » de la soirée.

**Patrick Marsille**, qui fut contraint de guider les débats, s'efforça de les synthétiser. Il fit singulièrement remarquer que le Hainaut rassemble en réalité des anciens sous-comités qui conservent chacun son esprit d'autonomie, que tout le centre de l'EPR désire un lâcher EPR ce que les ailes ne souhaitent pas. Ce résumé des plus condensés donna de nouveau l'occasion à **Jean-Marcel Place, d'Ellignies-Sainte-Anne**, de rappeler sa maxime annuelle déjà entendue depuis plusieurs saisons, à savoir que tout le monde souhaite un grand lâcher à la seule condition de ne pas être situé sur une aile.



### **Une suggestion, un souhait... une crainte !**

*Aucun consensus n'a été arrêté pour le lâcher en petit demi-fond. Il fut finalement conseillé, par les dirigeants présents, de rédiger un amendement pour mettre au vote lors de l'AG du 7 décembre le souhait de lâcher EPR en petit demi-fond. Cependant les délais pour le rédiger et récolter les signatures réglementaires nécessaires s'avère très court. Le temps presse ! En cas de non-entérinement du lâcher EPR demandé, « L'Avenir » souhaite un lâcher séparé sans la moindre limitation de paniers, ce qui fait émettre des craintes au sein de « L'Entente de la Dendre-Le Sud ».*

### **Une surprise quand même !**

Le pire pouvait être craint au moment d'aborder la vitesse étant donné le temps passé (environ nonante minutes) pour traiter le petit demi-fond sans avis consensuel au décompte final. Tant il est notoire que la spécificité des courtes distances rallie généralement plus difficilement des unités de vue. Fait particulier, au moment d'aborder le sujet épineux, des défenseurs du grand lâcher EPR se muèrent en des adversaires acharnés à l'intronisation d'un lâcher unique en vitesse. (Ndlr : le petit demi-fond serait-il au service exclusif des nationaux ?)

A la profonde surprise de quelques présidents, quelques affirmations, toutes émises sur un ton appuyé, ont permis de proposer un accord sur les lâchers de vitesse. En une poignée de secondes, un avis majoritaire émergeait. Ainsi, il fut admis que *le lâcher 2018 « Entente des V – Entente Frontalière – Entente de l'Ouest », soit reconduit en 2019, qu'Hunelle Dendre-Lessines Sud*



*constitue une entité cependant privée du « Progrès » et de Petit-Enghien, que le Renouveau conserve son lâcher 2018 tout en accueillant Saintes et Bierghes.*

### Un hic cependant !

L'arrivée de **Saintes** et **Bierghes** dans « Le Renouveau » posa sur-le-champ problème. En ce sens qu'une nouvelle entente a été de la sorte créée et qu'elle tombe dès lors sous la mouture de l'article 37 amendé en toute fin d'AG 2017 pour « *sauver la face* » de certaines demandes non acceptées, toutes relatives au « nombre de communes à prendre » lors de l'élaboration de zones de participation. Cet amendement, pour rappel, stipule qu'« *A partir du 09/12/2017, les modifications apportées à la zone de participation d'une société, d'un groupement ou d'une entente de vitesse devront tenir compte dans le calcul de l'obligation imposée à toutes les sociétés composantes de conserver une zone de participation cohérente en reprenant, aux quatre points cardinaux de la commune partielle dans laquelle la société est installée, un nombre identique de communes partielles (1, 2, 3). Cette obligation a une implication directe sur la zone de participation de demi-fond (plus une commune partielle à la zone de vitesse)...* ». Le Sud a réagi en premier en annonçant un départ conséquent de ses amateurs dans ce cas de figure. *In fine*, « Le Renouveau » serait enclin à refuser Bierghes et Saintes dans leur entente à moins qu'une association envisagée, entre ces protagonistes, ne voie le jour, ce qui permettrait de ne pas tomber sous le coup de la nouvelle mouture dudit article 37. **Petit-Enghien**, évoluant au cœur



*société est installée, un nombre identique de communes partielles (1, 2, 3). Cette obligation a une implication directe sur la zone de participation de demi-fond (plus une commune partielle à la zone de vitesse)...* ». Le Sud a réagi en premier en annonçant un départ conséquent de ses amateurs dans ce cas de figure. *In fine*, « Le Renouveau » serait enclin à refuser Bierghes et Saintes dans leur entente à moins qu'une association envisagée, entre ces protagonistes, ne voie le jour, ce qui permettrait de ne pas tomber sous le coup de la nouvelle mouture dudit article 37. **Petit-Enghien**, évoluant au cœur



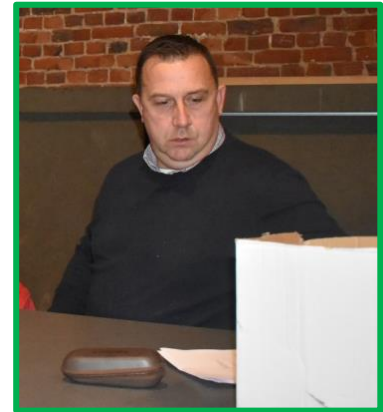
d'une région suivant la ligne du centre, a demandé, par l'intermédiaire de **Joseph Deboyer**, de suivre la ligne de l'est en intégrant en 2019 le lâcher du secteur 1 du Brabant wallon. En cas de refus brabançon, il serait lâché avec le Renouveau et organiserait des Maissemy.

### La touche finale !

**Patrick Marsille** proposa un projet d'itinéraire des différentes spécificités (concours et entraînements). Il fut l'objet de remarques, de premiers amendements habituels (inversions d'étapes, diminution du nombre de Péronne...) et d'un souci répété de l'assemblée de ne pas accorder de pouvoir décisionnel au convoyeur non représenté. Une dernière intervention de **Frédéric Jonckers** fit grimper le nombre d'Orléans à cinq comme



lors de l'exercice précédent, tous programmés en même temps qu'Ecouen, à savoir un en mai, deux en juin, un en juillet et un en août (voir en annexe le



projet d'itinéraire amendé). Signalons que, bien en amont, dans la discussion portant sur le lâcher 2019 de petit demi-fond, **Christian Goulem**, au nom d'une politique des petits pas, avait émis deux avis non retenus, celui d'organiser un lâcher provincial sur Orléans à titre expérimental et celui de donner la possibilité aux sociétés de se regrouper sur base de volontariat....

Il était 21h20, les débats étaient clos. La salle s'est rapidement vidée car il était encore dans les temps pour certains de voir la seconde mi-temps de Belgique Islande.



Dates	petite vitesse	Grande vitesse	Demi-Fond	Entrainement Sam Péronne/Maisseny
30-mars	Maisseny			
06-avr	Maisseny			
13-avr	Maisseny			
20-avr		Pont		<b>MAXIMUM</b>
27-avr		Pont		
01-mai	Maisseny			<b>DE</b>
04-mai		Ecouen	Toury	
11-mai		Pont	Toury	<b>MAISSENY</b>
18-mai	Maisseny Pgx	Ecouen	Orléans	
25-mai	Maisseny Pgx	pont	Toury	
01-juin	Noyon pgx	Pont	Toury	
08-juin	Noyon pgx	Ecouen	Orléans	
15-juin		Pont 3 cat	Toury	
22-juin		Pont	Toury	
29-juin		Ecouen	Orléans	Noyon
06-juil		Pont	Toury 3 cat	
13-juil		Pont	Toury	
20-juil		Ecouen	Orléans	
27-juil		Pont	Toury	
03-août		Pont		
10-août		Ecouen	Orléans	
15-août	Maisseny			
17-août		Pont	Toury	
24-août		Pont	Toury	
31-août		Ecouen		
07-sept		Noyon		
14-sept		Noyon		
21-sept		Noyon		
28-sept		Noyon		

